



Assemblée générale du 20 juin 2018

Extrait des délibérations

Délibération concernant la vente d'un terrain situé 36 Impasse Edouard Moreau à Villefranche-sur-Saône à l'Association STVB :

L'association STVB représentée par sa Présidente, Gabrielle MOTTE, ou toute personne physique ou morale qui se substituera, se porte acquéreur d'un terrain d'environ 285m², constituant une partie de la parcelle cadastrée section AY n°296, 36 impasse Edouard Moreau à Villefranche-sur-Saône, au prix de 85 € HT le m², en vue de l'extension de son parking.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée donne tout pouvoir au Président Philippe GUERAND, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes,

- ⇒ pour céder à l'association STVB, représentée par Madame Gabrielle MOTTE, ou toute personne physique ou morale qui se substituera, un terrain d'environ 285 m², constituant une partie de la parcelle cadastrée section AY n°296, 36 impasse Edouard Moreau à Villefranche-sur-Saône, au prix de 85 € HT le m².
- ⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la vente de ce terrain.

Quorum :	61	Voix pour :	100
Présents :	54	Voix contre :	0
Représentés :	46	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 22 Juin 2018, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND